

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 5, no 35, vendredi 25 novembre 2005

L'UNESCO a adopté la Convention sur la diversité des expressions culturelles lors de la Plénière de sa 33^{ème} Conférence générale



Photo : Paul Ducharme

Cérémonie de ratification de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles par le Canada le 23 novembre 2005

De gauche à droite: le Premier ministre du Canada, M. Paul Martin; la ministre du Patrimoine canadien, M^{me} Liza Frulla; la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Line Beauchamp; les coprésidents de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, MM. Scott McIntyre & Pierre Curzi.



Photo : Paul Ducharme

Signature de l'instrument de ratification de la Convention

par le Premier ministre du Canada, M. Paul Martin, et la ministre du Patrimoine canadien, M^{me} Liza Frulla, en présence de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la région de Montréal, M^{me} Line Beauchamp, et des coprésidents de la Coalition canadienne pour la



Line Beauchamp, Ministre
de la Culture et des
Communications

Liza Frulla, Ministre du
Patrimoine canadien, à la
33e Conférence générale
de l'UNESCO

Mot de la rédaction:

*Dans ce Bulletin, une nouvelle importante: **Le Canada ratifie la Convention** de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. De plus, afin d'apporter d'autres éclairages, nous revenons sur deux événements d'intérêt intervenus récemment, à savoir: la 2^e phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI-II) de Tunis et les négociations commerciales au Sommet de l'APEC. Par ailleurs, nous vous annonçons également la tenue du Colloque: "Le combat pour la diversité culturelle", qui se tient à Lyon le 5 décembre prochain, en vous rappelant que vous y êtes cordialement invité(e). Pour ce faire, vous pouvez télécharger sur notre site Internet votre invitation, le programme du colloque et le plan de route pour vous y rendre.*

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- Le Canada ratifie la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et devient chef de file, avec le Québec, dans la campagne de ratification
- L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) appelle à ratifier la Convention sur la diversité des expressions culturelles
- Le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) se mobilise pour la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles
- "Façonner l'avenir par le savoir": L'UNESCO se félicite que le SMSI ait repris à son compte les principes de liberté d'expression, diversité culturelle et accès universel à l'information
- SMSI-II: "Pour une société du savoir équilibrée, solidaire et tolérante"
- SMSI-II: "L'identité culturelle et la liberté d'expression sont des valeurs fondamentales"
- Le Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC) se mobilise pour l'OMC: "Relancer les négociations sur la libéralisation du commerce"

Publications récentes

- Vers les sociétés du savoir - Rapport mondial de l'UNESCO
- Enjeux de mots : Regards multiculturels sur les sociétés de l'information

À l'agenda

- "Les aspects juridiques de la diversité culturelle"

Communiqués, discours, déclarations

Le Canada ratifie la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et devient chef de file, avec le Québec, dans la campagne de ratification

Gouvernement du Canada, le 23 novembre 2005 – 2005/11/23

33 jours après son adoption par une majorité écrasante d'États membres de l'UNESCO (148 pour, 2 contre et 4 abstentions), à l'occasion de sa Conférence générale d'octobre 2005 à Paris, le Canada a ratifié, le 23 novembre 2005, la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, devenant ainsi le premier État au monde à la ratifier. Il convient de rappeler que moins d'un mois après son adoption, soit le 10 novembre dernier, c'est le gouvernement du Québec qui a enclenché ce mouvement vers la ratification après un vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale sur une motion d'approbation de la Convention. Le Canada et le Québec deviennent ainsi le chef de file dans la campagne de ratification de la Convention. Et comme le souligne un observateur, « en ratifiant cette Convention, le Canada affirme que les biens culturels ne sont pas seulement des produits économiques: ils ont aussi une valeur sociale. Les États ont donc le droit de prendre des mesures pour protéger la culture et sa diversité. La convention se veut un rempart contre l'uniformisation de la culture qui menace la planète à l'heure de la mondialisation ».

Le Premier ministre du Canada, M. Paul Martin et la ministre du Patrimoine canadien, Mme Liza Frulla, ont signé l'instrument de ratification ainsi que la lettre de transmission à l'UNESCO, en présence de Mme Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications du Québec, et des co-présidents de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, MM. Pierre Curzi et Scott McIntyre. Tous les cinq sont intervenus tour à tour devant la tribune pour souligner ce grand événement qui confirme le rôle de leader historique du Canada. En effet, c'est ce vendredi 25 novembre que l'instrument de ratification a été formellement déposé à Paris auprès du Directeur général de l'UNESCO, comme le stipule la Convention, par l'ambassadeur du Canada à l'UNESCO, M. Ivon Charbonneau.

Lors de la cérémonie de ratification, le Premier ministre Paul Martin a proclamé que "le monde de la diversité prime sur l'uniformité". À cet égard, il a déclaré: « Le gouvernement du Canada s'était engagé à ratifier la Convention avant la fin de l'année. Aujourd'hui, nous honorons cet engagement. Le Canada se devait de ratifier la Convention. Elle permettra la préservation des cultures et des identités qui constituent et enrichissent l'humanité entière, ainsi que leur transmission aux générations à venir. Je fais appel à tous les États membres de l'UNESCO de suivre l'exemple du Canada et de ratifier la Convention ».

À son tour, la ministre Frulla a renchéri: «En ratifiant rapidement la Convention, le Canada confirme son leadership solide dans ce dossier et démontre son engagement ferme envers la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Je tiens à remercier les représentants des gouvernements provinciaux, notamment le Québec, et territoriaux et de la communauté artistique et culturelle, ainsi que tous les Canadiens et Canadiennes qui ont travaillé d'arrache-pied depuis 1998 pour susciter le soutien de la communauté internationale envers la Convention. Chaque culture doit avoir les moyens de promouvoir ses idées, ses valeurs, ses points de vue sur le monde et ses espoirs. Voilà ce que nous permettra de faire la Convention ».



Cette ratification, souligne un observateur, « est également cruciale pour le Québec, qui a été fondamental dans l'évolution de cette idée. Il faut d'ailleurs se rappeler que l'État québécois fut le premier à se prononcer officiellement sur la nécessité d'un outil contraignant en matière de culture - en juin 1999, soit quelques mois avant le gouvernement fédéral. (...). Il était donc parfaitement indiqué que la ministre Line Beauchamp prenne place aux côtés de Paul Martin et Liza Frulla pour célébrer cette ratification ». En effet, insistant également sur le rôle de leader que le Québec et le Canada ont joué dans l'adoption de cette Convention, la ministre Beauchamp a souligné qu'« Il faut maintenant rallier les pays et travailler à sa mise en œuvre harmonieuse ».

Les coprésidents de la Coalition Pierre Curzi et Scott McIntyre ont notamment applaudi l'initiative du gouvernement canadien, qui donne rapidement le coup d'envoi à une campagne internationale visant à donner force de loi à la Convention dans les plus brefs délais. Pour M. Scott McIntyre, également président et éditeur de Douglas &

McIntyre et représentant de l'ACP (*Association of Canadian Publishers*) au sein de la Coalition, il est tout à fait de mise que le Canada soit le premier pays à ratifier la Convention: « Le Canada a lancé le mouvement en mettant de l'avant l'idée d'un traité international sur la diversité culturelle, et il a pris les devants au niveau diplomatique pour rallier des appuis internationaux à toutes les étapes du processus d'élaboration et d'adoption de la Convention à l'UNESCO. La ratification est cruciale pour que la Convention puisse vraiment prendre force de loi ».

Pour M. Pierre Curzi, la ratification rapide du Canada le met en position d'assurer un leadership dans la campagne de ratification visant à ce que la Convention acquiert le plus grand poids juridique et politique possible dans les années à venir. Il a notamment saisi cette occasion pour également remercier le gouvernement du Québec pour son action déterminée dans la campagne de promotion de la Convention ainsi que pour son appui décisif au travail de la Coalition depuis 1999. Il a tenu à souligner, avec grande satisfaction, que le 10 novembre dernier, l'Assemblée nationale du Québec avait donné à l'unanimité son approbation à la Convention. Comme porte-parole de l'UDA (Union des artistes) dont il est également le président, il a déclaré: « Je n'hésite pas à affirmer que ce sont d'abord les associations professionnelles de la culture et, en bonne partie, les artistes qui ont gagné cette Convention. Le respect et le partage entre tous les joueurs du milieu culturel viennent définitivement de gagner leurs lettres de noblesse ». Toutefois, il a souligné que le travail à venir est considérable: « Pour que cette Convention devienne active, trente pays devront la ratifier. Par ailleurs, pour respecter l'esprit de la Convention, nos gouvernements devront continuer d'investir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes en matière de culture. Les ententes sur le commerce ainsi que l'essor de l'univers numérique exercent de nombreuses pressions sur nos industries culturelles et posent de sérieux défis à la capacité des artistes de vivre de leur art. Il est donc primordial que les gouvernements accroissent le financement, renforcent les règlements en matière de contenu et de propriété domestiques et estiment essentiel le soutien aux artistes et aux créateurs ».

Pour la Coalition canadienne, la Convention reconnaît en droit international la nature distincte des biens et services culturels, et elle affirme le droit souverain des pays de mettre en œuvre des politiques culturelles permettant le développement de secteurs culturels forts qui puissent contribuer à une véritable diversité culturelle sur la scène nationale et internationale. Ainsi, elle est conçue pour servir de contrepoids aux pressions que les négociations commerciales exercent sur les pays pour qu'ils prennent des engagements de libéralisation sur la culture, renonçant ainsi à leur droit d'établir des politiques culturelles. Par conséquent, soutient M. Curzi, « le nombre de 30 ratifications n'est qu'un minimum. Car, pour que la Convention ait une véritable portée, il faudra des ratifications provenant d'un grand nombre de pays dans toutes les régions du monde: en Asie, en Europe, en Afrique et dans les Amériques. Au cours des mois et des années à venir, nous compterons sur le Canada pour qu'il continue de saisir toutes les occasions diplomatiques dans les forums internationaux pour inciter d'autres pays à ratifier la Convention.»

- [Texte de la Convention de l'UNESCO ratifiée](#) 
- [Communiqué du gouvernement du Canada](#)
- [Ministère de la Culture et des Communications du Québec](#)
- [Communiqué de la Coalition canadienne](#) 
- [Communiqué de l'Union des artistes](#)
- [La Presse canadienne](#)
- [Radio Canada](#)
- [La Presse \(Alain Brunet\)](#)
- [La Presse \(Philippe Mercure\)](#)

Haut de la page 

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) appelle à ratifier la Convention sur la diversité des expressions culturelles

Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Antananarivo, Madagascar, le 23 novembre 2005 – 2005/11/23

La 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), qui s'est tenue à Madagascar les 22 et 23 novembre dernier, a, à l'issue de ses travaux, exhorté les États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à ratifier dans les plus brefs délais la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des*

expressions culturelles adoptée le 20 octobre dernier à la Plénière de la 33^e Conférence générale de l' UNESCO. S'exprimant lors de la conférence de presse de clôture, le ministre burkinabé des Affaires étrangères Youssouf Ouédraogo a indiqué que l'OIF souhaite permettre une entrée en vigueur rapide de la Convention: « La CMF a marqué son intérêt pour cette Convention en adoptant une résolution spécifique qui appelle les États membres de l' OIF à la ratifier rapidement. Notre souci est de parvenir rapidement au quota de 30 ratifications requis pour l'entrée en vigueur de la Convention. La Francophonie attache une importance capitale à la diversité culturelle. Elle s'est investie pour l' adoption de ce texte qu'elle a ardemment défendu dans plusieurs instances », a-t-il déclaré.

Le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, a pour sa part particulièrement insisté pour que les ratifications législatives soient faites avant la tenue du prochain Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Bucarest (Roumanie) en septembre 2006.

La ministre des Relations internationales du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Mme Monique Gagnon-Tremblay, qui participait à la CMF, a notamment encouragé ses homologues francophones à ne pas ménager leurs efforts en vue d'obtenir la ratification de la Convention par le plus grand nombre de pays possible. Elle a rappelé que, le 10 novembre dernier, l'Assemblée nationale du Québec a été la première à approuver à l'unanimité une motion sur la Convention de l'UNESCO. Aussi, a-t-elle souligné: « Au moins trente pays doivent ratifier la Convention pour qu'elle soit en vigueur, mais la ratification par les quelque 60 États membres de la Francophonie peut faire toute la différence quant à l'autorité de la Convention ».

Rappelons que la Francophonie rassemble 53 États et gouvernements, dont 29 pays africains et 11 pays membres de l'Union européenne. 10 pays "observateurs", en majorité des pays de l'Europe de l'Est.

- [Communiqué de l'OIF](#)
- [Ministère des Relations internationales du Québec](#)
- [Angola Press](#)
- [TV5](#)
- [Le Faso Net \(Burkina Faso\)](#)
- [Agence de presse chinoise Xinhuan](#)

Haut de la page 

Le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) se mobilise pour la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Mame Birame Diouf, ministre sénégalais de la Culture et du Patrimoine historique classé, Dakar, le 22 novembre 2005 – 2005/11/22

La huitième Rencontre ministérielle annuelle du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), qui a regroupé du 21 au 23 novembre à Dakar, au Sénégal, les acteurs culturels du monde, a permis aux membres du RIPC de noter l'urgence à ratifier la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. C'est ainsi que le ministre sénégalais de la Culture et du Patrimoine historique classé, M. Mame Birame Diouf, président de cette 8^e Rencontre, a invité les pays à "adopter le plus rapidement possible cette convention": « C'est le seul moyen d'accélérer son entrée en vigueur et de nous assurer que la nouvelle gouvernance culturelle du monde aura vraiment lieu. Il s'agira là d'un acquis inestimable dont les pays doivent profiter pour engager et gagner la bataille de la ratification». Les travaux de cette 8^e Rencontre ont notamment souligné que « la Convention est un instrument magnifique qui n'a pas vocation d'exclure mais bien d'unir et de rassembler. Elle ne recèle non plus aucune arrière-pensée de mise en quarantaine de quelque bien et service culturels de quelque pays que ce soit ». L'objectif visé, précise le ministre de la Culture, est d'assurer la cohésion sociale au sein des nations et entre elles en donnant à la mondialisation les armes de sa réussite.

Pour la représentante de l'UNESCO à la Rencontre du RIPC, Mme Katerina Stenou, il convient de positionner clairement la Convention par rapport aux instruments internationaux adoptés dans d'autres enceintes. Elle souligne notamment qu'« en aucun cas, cette Convention ne doit devenir l'otage d'une constitution qui opposerait l'économie à la culture (...). La convention est conçue comme un noyau qui relie la

culture et le développement. Elle est un moyen de rattacher la culture à la solidarité internationale et à la compréhension mutuelle ».

- [All Africa](#)

Haut de la page 

"Façonner l'avenir par le savoir": L'UNESCO se félicite que le SMSI ait repris à son compte les principes de liberté d'expression, diversité culturelle et accès universel à l'information

Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, 21 novembre 2005 – 2005/11/21

Le 18 novembre à Tunis, le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura s'est félicité que les 176 États participant à la 2^e phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI-II) à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005, aient souscrit à la vision de l'UNESCO des sociétés du savoir, fondée sur quatre principes : liberté d'expression, éducation de qualité pour tous, accès universel à l'information et aux connaissances, respect de la diversité culturelle et linguistique.

Ces principes figurent dans l'*Engagement de Tunis* et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés le 21 novembre par le SMSI. L'*Engagement de Tunis* reconnaît que la liberté d'expression et la libre circulation des informations, des idées et du savoir sont essentielles pour la société de l'information et pour le développement. Il reconnaît également l'importance capitale de l'accès universel à l'information et du respect de la diversité culturelle et linguistique, ainsi que le rôle des médias afin de "faire en sorte que chacun puisse bénéficier des possibilités que peuvent offrir les TIC". Il insiste notamment sur l'énorme potentiel des TIC "pour élargir l'accès à un enseignement de qualité, favoriser l'alphabétisation et l'éducation primaire universelle".

Par ailleurs, l'*Agenda de Tunis* pour la société de l'information recommande que l'UNESCO continue de jouer un rôle directeur dans la mise en œuvre du Plan d'action adopté lors de la première phase du SMSI, à Genève en décembre 2003. À cet égard, l'Agenda envisage la contribution de l'UNESCO dans huit domaines: accès à l'information et au savoir; renforcement des capacités; téléenseignement; cyberscience; diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux; média; dimensions éthiques de la société de l'information; coopération internationale et régionale.

En séance plénière, le Directeur général a plaidé en faveur de « sociétés du savoir équitables et inclusives qui exploitent le potentiel des connaissances et les placent au service du développement durable. Pour l'UNESCO, construire des sociétés du savoir, c'est construire un meilleur futur pour toutes les nations et tous les individus ». M. Matsuura a également souligné l'importance d'une approche prenant en compte les diverses parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé, lors de la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI.

D'autre part, en se basant sur les résultats de la Table ronde qui s'est tenue pendant le SMSI-I à Genève en décembre 2003, une Table ronde de haut niveau a été organisée à Tunis le 17 novembre, dans le cadre du SMSI-II, présidée par le Directeur général M. Matsuura, et réunissant des Chefs d'État et de gouvernement, des scientifiques éminents, des dirigeants de la société civile et du secteur privé pour partager l'expérience et les visions sur la façon dont le savoir peut influencer, sinon conduire le développement humain et social vers un avenir juste, équitable et intégrateur. Cette table ronde, sur le thème: "Façonner l'avenir par le savoir", a servi de tribune pour la discussion sur la nécessité d'édifier des sociétés du savoir équitables et intégratrices; et en particulier, comment le potentiel du savoir peut être exploité et mis à disposition pour le développement durable des peuples du monde. Elle a notamment porté sur les questions suivantes : la mise en avant des conditions du, et des approches pour, le renforcement de l'accès à l'information et au savoir, du rôle d'un environnement favorable, de l'importance des innovations techniques et sociales et du besoin d'investissements dans les ressources humaines et institutionnelles ainsi que dans les infrastructures; l'identification des processus, cadres et approches pour faciliter la création et les applications de la connaissance à des fins de développement et de progrès économiques pour tous les pays, en s'appropriant les TIC, socialement et en tenant compte de l'égalité des genres; la concentration sur le pouvoir des savoirs locaux et autochtones, leur mécanisme et leur préservation et intégration dans les réseaux d'échanges mondiaux et contemporains.

Afin de préparer ce SMSI-II, l'UNESCO avait organisé auparavant des réunions thématiques sur les quatre principes qui fondent sa vision de la société des savoirs, à savoir: [La liberté d'expression en cyberspace](#); [Les TIC pour la formation au service du développement : les facteurs clés de réussite](#); [le multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace](#); [et la diversité culturelle](#).

- [Communiqué de presse de l'UNESCO](#)
- [Table ronde: "Façonner l'avenir par le savoir"](#)
- [Les domaines du Plan d'Action du SMSI pour l'UNESCO](#)
- [Agenda de Tunis pour la Société de l'information \(adopté au SMSI-II\)](#)
- [Engagement de Tunis \(adopté au SMSI-II\)](#)
- [Documents officiels du SMSI-II - Tunis](#)

Pour mémoire:

- [Déclaration de principe \(adopté au SMSI-I\)](#)
- [Plan d'action \(adopté au SMSI-I\)](#)
- [Documents officiels du SMSI-I – Genève](#)

Haut de la page 

SMSI-II: "Pour une société du savoir équilibrée, solidaire et tolérante"

Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne et président du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI-II), Tunis, le 17 novembre 2005 – 2005/11/17

«Autant nous sommes attachés à la construction d'une société de l'information garantissant à l'individu le droit à l'information et assurant la fluidité de la circulation des données sans obstacles ni entraves, autant nous soulignons l'impératif de définir des normes éthiques universelles (...). Le souci de préserver les spécificités culturelles et de garantir leur communication féconde s'impose en tant que responsabilité morale collective ». C'est sur ces mots que M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne a ouvert les travaux de la seconde phase du Sommet mondial de la Société de l'Information (SMSI-II), qui s'est tenu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. Le Président Ben Ali, également président du SMSI-II, a notamment déclaré avoir « grand espoir de voir le Sommet de Tunis constituer une étape déterminante dans l'identification de solutions adéquates aux problèmes qui se posent dans le domaine de l'information et de la communication, grâce à la coopération de tous les participants et à leur attachement à parvenir à des résultats à la mesure des défis et des enjeux qui marquent notre époque ».

Soulignant, du reste, la nécessité de parvenir à un accord au sujet de l'Internet à même de servir les intérêts de l'humanité tout entière, M. Ben Ali a relevé le besoin impérieux de définir une vision prospective claire d'une société équilibrée de la connaissance, qui garantisse à tous les peuples l'opportunité d'accéder aux technologies de la communication, indiquant que les effets du fossé numérique vont au-delà des aspects économiques et sociaux pour s'étendre à d'autres aspects bien plus dangereux pour le devenir de l'humanité, tels que la diversité culturelle, qui constitue le fondement de l'héritage de l'humanité et représente sa richesse véritable, dans toute sa fécondité et sa pérennité.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence des Chefs d'État et de gouvernement, des chefs des délégations et des représentants des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile. Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Sommet a réuni à Tunis 17 500 délégués de 176 États, dont 5600 représentants des gouvernements, 1340 des organisations internationales, 5640 des ONG, 3670 du secteur privé ainsi qu'un millier de journalistes.

- [Discours du Président Ben Ali](#)

Haut de la page 

SMSI-II: "L'identité culturelle et la liberté d'expression sont des

valeurs fondamentales"

Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral suisse, Tunis le 17 novembre 2005 – 2005/11/17

Le Conseiller fédéral suisse et chef du Département fédéral des transports et de la communication, M. Moritz Leuenberger a réaffirmé l'importance de la liberté de l'information le 17 novembre dernier à Tunis à l'ouverture du SMSI-II. À cet égard, il a déclaré: « L'identité culturelle et la liberté d'expression sont des valeurs fondamentales. C'est pourquoi nous devons profiter du SMSI pour souligner avec force l'importance du droit à la liberté d'information ». Le Conseiller a notamment indiqué que « la qualité de l'information et de la société de l'information n'est pas déterminée par la technologie ou l'infrastructure utilisée, mais par la liberté et l'ouverture d'esprit. Sans infrastructures de télécommunication, il ne peut y avoir de liberté, d'indépendance ou de démocratie », a-t-il estimé. Toutefois, a-t-il ajouté, « elles sont également utilisées à des fins d'oppression, de manipulation, d'impérialisme, de colonialisme ou de destruction ».

M. Leuenberger a également critiqué "une culture mondiale et uniforme dont la langue véhiculaire est l'anglais" ainsi que "la domination anglo-saxonne sur l'Internet et dans les medias". Il a fait remarquer que "les productions issues de nombreux pays et de nombreuses cultures restent confinées dans des niches": « Alors que les technologies de l'information pourraient grandement contribuer à la pluralité culturelle, force est de constater qu'elles mènent à l'uniformité - à la globalisation au sens négatif du terme, c'est-à-dire à l'appauvrissement des contenus et de la diversité culturelle », a regretté le Conseiller fédéral. À cet égard, il a déclaré que « les technologies de la communication, Internet, radio et télévision, sont à mettre au service de l'identité culturelle des hommes et des femmes, de sorte à les amener vers l'indépendance et la liberté de décision, et non pas pour les manipuler ou les mettre sous tutelle ».

Ce faisant, M. Leuenberger a notamment affirmé que la récente adoption par l'UNESCO de la Convention sur la diversité des expressions culturelles "est un pas dans la bonne direction", mais il faut poursuivre les efforts. Il a insisté sur le fait que "les contenus culturels ne sont pas de simples marchandises". Selon lui, les technologies de la communication doivent être « au service de la liberté de choix des citoyens, dans un esprit d'ouverture et de libertés. Une telle démarche n'est réalisable que dans une société libre et démocratique qui permet à ses citoyens d'accéder librement à l'information (...). Les États dans lesquels un ministère décide quelle information est accessible et qui répriment la liberté d'expression sont encore très loin d'une véritable société de l'information», a-t-il conclu.

- [Télévision Suisse romande](#)

[Haut de la page](#) 

Le Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC) se mobilise pour l'OMC: "Relancer les négociations sur la libéralisation du commerce"

Commerce international Canada, Ottawa, le 21 novembre 2005 – 2005/11/21

Le sommet des dirigeants de l'Asie-Pacifique couramment appelé Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC) s'est ouvert le 18 novembre dernier à Pusan, en Corée du Sud, pour deux jours notamment consacrés à la relance des négociations sur la libéralisation du commerce mondial. La Corée, à titre d'hôte de l'APEC, a choisi le thème suivant pour guider les discussions de toute l'année : "Vers une communauté : Répond au défi - Fait face au changement". À cette occasion, le Canada a fait connaître ses priorités en regard de l'APEC.

Les 21 membres de l'APEC, qui représentent 45 % de la population, près de 50% du commerce mondial et près de 60% de l'économie de la planète (produit intérieur brut mondial), espèrent encore sauver la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong, du 13 au 18 décembre prochain; Conférence qui, souligne-t-on, constitue un tournant majeur dans l'achèvement du cycle des négociations de Doha (Qatar) en 2006. Aussi, l'APEC a conclu son Sommet en appelant à sortir de l'impasse actuelle dans les négociations pour se mobiliser pour l'ouverture du commerce mondial: « tous les membres de l'OMC doivent atteindre un résultat ambitieux et équilibré à la fin du cycle de Doha, lancé en 2001 en vue de la libéralisation du commerce (...). Le cycle de Doha est essentiel pour l'APEC, mais également pour l'ensemble des membres de l'OMC ». Les dirigeants de l'APEC affirment avoir réduit des deux tiers leurs barrières douanières ces 15 dernières années et y voient là la raison d'une croissance économique rapide. À cette occasion, le Président chinois Hu Jintao a avancé une proposition en trois points pour la coopération des membres de l'APEC, les appelant à

contribuer à la croissance stable de l'économie mondiale et régionale en donnant un rôle complet à leur propre force et en mettant en place des mesures politiques.

Il convient toutefois de rappeler les enjeux de ces négociations commerciales sur le secteur culturel. À cet égard, il est généralement admis que « les accords commerciaux exercent depuis plusieurs années une pression croissante sur les pays pour qu'ils renoncent à leur droit d'adopter des politiques culturelles afin de s'assurer que leurs citoyens puissent avoir accès à leur propre culture, de même qu'à la culture d'autres pays ». Et c'est pourquoi la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 20 octobre dernier, est si importante dès lors qu'elle reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels, en tant que porteurs de valeurs, d'identité et de sens qui transcendent leur dimension commerciale.

De fait, le Comité international de liaison des Coalitions pour la diversité culturelle - qui regroupe en son sein 31 coalitions dans autant de pays, tout comme l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et les autres Aires linguistiques (lusophone, hispanophone et arabophone), ont toujours rappelé l'importance pour les pays, durant toute la période couvrant la négociation, l'adoption et la ratification de cette convention de s'abstenir de prendre tout engagement de libéralisation du secteur culturel dans les négociations commerciales qui limiteraient l'application de la Convention. De même, plusieurs gouvernements, dont ceux du Canada et du Québec, ont notamment décidé de ne pas prendre d'engagements de libéralisation de ce secteur et d'avoir recours aux réserves nécessaires pour préserver leurs politiques, chaque fois que des questions, notamment celles relatives aux biens, aux services, à l'investissement, aux règles de concurrence et à la propriété intellectuelle, pourront avoir une incidence sur leur capacité d'adopter des mesures de soutien à la culture.

L'APEC compte aujourd'hui 21 membres: l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, la Chine, Hong Kong (Chine), Taipei de Chine, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Papouanie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, les Philippines, la Russie, Singapour, la Corée du Sud, la Thaïlande, les États-Unis et le Vietnam.

- [Les priorités du Canada en regard à l'APEC](#)
- [La proposition en trois points sur la coopération de l'APEC du Président chinois](#)
- [TV5](#)
- [Tageblatt](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Vers les sociétés du savoir - Rapport mondial de l'UNESCO

À l'occasion de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui s'est déroulée à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura a rendu public le 3 novembre dernier le Rapport mondial de l'UNESCO intitulé: **Vers les sociétés du savoir**.

Ce Rapport mondial, fruit du travail d'une équipe internationale d'experts et d'intellectuels renommés, est un plaidoyer en faveur de sociétés capables d'inclure tous leurs membres et de promouvoir de nouvelles formes de solidarité impliquant les générations actuelles et les générations futures. Il établit clairement la différence entre la société de l'information, fondée sur des avancées technologiques, et les sociétés du savoir, qui prennent en compte des dimensions sociales, éthiques et politiques plus larges. En outre, il met l'accent sur la diversité culturelle et le développement durable.

Le rapport est construit sur 10 thématiques traitant de la société de l'information aux sociétés du savoir, des Sociétés en réseaux, savoirs et nouvelles technologies, des Risques et sécurité humaine dans les sociétés du savoir, de l'accès à la participation, etc. Le rapport conclut que la communauté internationale – qu'il s'agisse des gouvernements, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, ou du secteur privé – devrait privilégier trois séries d'initiatives, qui seront autant de piliers sur lesquels pourraient être édifiées de véritables sociétés du savoir pour tous : une meilleure valorisation des savoirs existants pour lutter contre la fracture cognitive; une approche plus participative de l'accès à la connaissance; une meilleure intégration des politiques du savoir.

À la lumière des observations contenues dans le Rapport et des pistes de réflexion et d'action qui y sont explorées, l'UNESCO appelle l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de mettre en œuvre 10 recommandations, qui soulignent la dimension éthique des sociétés du savoir et proposent des initiatives concrètes pour encourager leur essor :

- Investir davantage dans une éducation de qualité pour tous afin d'assurer l'égalité des chances;
- Multiplier les lieux d'accès communautaire aux technologies de l'information et de la communication;
- Encourager l'accès universel au savoir grâce à l'accroissement des contenus disponibles;
- Travailler en "collaboratoire" pour un meilleur partage du savoir scientifique, c'est-à-dire: créer des réseaux et des infrastructures de collaboration scientifique accessibles aux chercheurs de plusieurs pays et régions, y compris ceux qui travaillent dans les pays en développement, et gérés de façon collective;
- Partager le savoir environnemental pour un développement durable;
- Accorder une priorité à la diversité linguistique : les défis du multilinguisme;
- Progresser vers une certification des savoirs sur l'Internet, en créant des labels de qualité;
- Intensifier la création de partenariats pour la solidarité numérique;
- Accroître la contribution des femmes aux sociétés du savoir;
- Établir des indicateurs sur les sociétés du savoir, pour mesurer la connaissance en étudiant la faisabilité d'indicateurs des sociétés du savoir, susceptibles d'aider à une meilleure définition des priorités en vue de réduire, à l'échelon national et international, la fracture cognitive.
- *Le texte du Rapport (232 pages)*
unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843f.pdf (FR)
unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843e.pdf (ANG)
unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843s.pdf (ESP)
- [Communiqué de l'UNESCO](#)
- [Observatoire de l'UNESCO sur la société de l'information](#)

Haut de la page 

Enjeux de mots : Regards multiculturels sur les sociétés de l'information

Alain Ambrosi et Valérie Peugeot (sous la direction de), C&F éditions, Caen-France, 656 p., 28 octobre 2005 – 2005/10/28

Vient de paraître, sous la coordination d'Alain Ambrosi (CMIC) et Valérie Peugeot (Vecam) avec la collaboration de Daniel Pimienta (Funredes), un ouvrage collectif : Enjeux de mots, rédigé par une trentaine d'auteurs issus de la société civile et venus de quatre continents, qui propose un décryptage des grandes notions de la « société de l'information ».

Au moment où se déroule la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'information (SMSI) à Tunis, ce livre pose sur les concepts de l'ère informationnelle des regards critiques issus de sensibilités et de cultures différentes et ouvre des visions alternatives. Il part du postulat que « les techniques ne sont jamais neutres: elles ont des conséquences sociales, économiques et culturelles. Ainsi en va-t-il des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les mots utilisés dans les négociations internationales ou les législations prennent difficilement la mesure de ces conséquences et véhiculent des perceptions qui ont rarement fait l'objet d'un débat démocratique, préalable indispensable à la décision politique ».

Entièrement multilingue (français, anglais, espagnol, portugais), cet ouvrage constitue une référence pour les lecteurs désireux de déchiffrer ces enjeux clés à travers 24 concepts de la société de l'information, en l'occurrence : Gouvernance de l'Internet; Fracture numérique; Médias; Logiciel libre; Piraterie; Expression citoyenne; Accessibilité; Intelligence coopérative; Communautés virtuelles; Gestion des savoirs; Cybercriminalité. Au nombre des contributeurs : Carlos Afonso, Alan Alegre, Subbiah Arunachalam, Michel Briand, Sally Burch, Mavic Cabrera, Kemly Camacho, Dominique Cardon, Sasha Costanza-Chock, Marcelo d'Elia Branco, Luis Angel Fernandez Hermana, Rikke Frank Joergensen, Alain Kiyindou, Hervé Le Crosnier, Mouhamadou Lo, Raphael Ntambue, Sean o'Siochru, Stephanie Perrin, Marc Raboy, Pascal Renaud, Catherine

- [Pour information et commande](#)
- [Sommaire de l'ouvrage](#)

À l'agenda

"Les aspects juridiques de la diversité culturelle"

Agence Vietnamienne d'Information(AVI), Hanoi, 14 novembre 2005 – 2005/11/14

Un colloque international sur "Les aspects juridiques de la diversité culturelle" s'est tenu du 14 au 15 novembre dernier à Hanoi au Viet Nam. Ce colloque a réuni près de 200 délégués du secteur de la culture, venus de France, du Canada, du Laos, du Cambodge, d'Indonésie, du Japon, de Chine et de Thaïlande, de même que des experts de l'UNESCO, de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et de l'Union européenne .

À cette occasion, les participants ont examiné les questions de la libéralisation commerciale, la préservation de la diversité culturelle et le traitement de ces rapports sous l'aspect juridique. Les différentes interventions ont permis d'analyser le contenu de la Convention de l'UNESCO, adoptée par les membres de l'UNESCO lors de sa Conférence générale le 20 octobre dernier. Les délégués ont également abordé l'essence même des documents relatifs aux lois nationales et internationales exprimées par l'OMC et l'UNESCO, avec une attention particulière sur les accords commerciaux bilatéraux concernant les produits culturels, ainsi que sur les expériences de plusieurs pays dans la préservation de la diversité culturelle.

- [Agence Vietnamienne d'Information \(AVI\)](#)

Le SMSI -II dans les médias...

BBC

- [Países chegam a acordo sobre controle da internet \(Portugais\)](#)
- [WSIS-II: US retains hold of the internet](#)
- [SMSI-II: Accord à Tunis sur l'évolution d'Internet](#)

L'Express

- [Et si Internet craquait...](#)

Inter Press Service

- [WSIS-II: Internet Can Create, Not Crush, Culture](#)

Cultura e Mercado

- [Internet: a alternativa dos músicos](#)

Le FIGARO

- [Les chefs d'État ont boudé le sommet de Tunis](#)
- [_____](#)

TV5

- [Le Sommet mondial sur la société de l'information se conclut sur une promesse d'aide aux pays pauvres](#)
- [Un câble sous-marin autour de l'Afrique pour combler le fossé numérique](#)
- [SMSI: le Fonds de solidarité numérique finance des projets](#)

AFP

- [Le Sommet de l'information s'ouvre sur un appel à la solidarité numérique](#)
- [Contrôle de l'internet: compromis à Tunis autour de la domination américaine](#)

TAGEBLATT-Luxembourg

- [Le SMSI se penche sur la fracture numérique](#)
- [L'Internet menacé d'éclatement faute d'accord à Tunis](#)
- [Les États-Unis déterminés à conserver la clé de l'internet](#)

Mondialisations (GERM)

- [Reporters sans frontières rend publique sa liste des 15 ennemis d'Internet](#)

Haut de la page 